

**La Taxe d'Apprentissage est une ressource importante pour le fonctionnement du Lycée des Métiers Gustave Eiffel. Les fonds sont utilisés pour :**

- **- Investir dans des équipements en adéquation avec l'environnement professionnel**
- **- Améliorer sans cesse notre efficacité pédagogique et répondre aux besoins de qualification de vos futurs collaborateurs**
- **- Contribuer à l'intégration professionnelle de nos élèves**
- **- Partager une pédagogie active avec les organisations professionnelles et les entreprises.**

[Télécharger la lettre et le bordereau de versement de la taxe](#) 